

Je demande au sénateur Murray, si à sa connaissance, le gouvernement fédéral a toujours en main une demande d'enchâssement de la Loi 88? Nous savons tous que les négociations constitutionnelles en cours connaissent des difficultés. On en est conscient! Quant à moi, ces difficultés pourraient retarder une autre fois le dit enchâssement réclamé par plus de 80 associations acadiennes depuis quatre ans.

Sénateur Murray, j'attends votre réponse.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois que ce sujet est encore l'objet d'une discussion au niveau des fonctionnaires du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral.

Si l'honorable sénateur Simard veut avoir de plus amples renseignements à ce sujet, je consulterai mon collègue monsieur Clark.

Le sénateur Simard: Je vous remercie, sénateur Murray.

J'accepte votre réponse mais nous allons demeurer vigilants et nous poserons des questions ici et ailleurs.

Je souhaite que monsieur McKenna abandonne cette stratégie de lier, encore une fois, la demande acadienne à la négociation d'ententes constitutionnelles autour de sujets qui requièrent, pour certains d'entre eux onze premiers ministres et depuis quelques jours les autochtones et pour certains autres sujets, le consentement de sept provinces sur dix et 50 pourcent de la population.

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

IMPOSITION D'UNE SURTAXE SUR LES BOIS D'ŒUVRE—EFFETS SUR LE COMMERCE

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je m'excuse, il n'est pas dans mes habitudes de prendre trop de temps! Je laisse cela aux libéraux, qui n'ont pas comme moi toujours accès au leader du gouvernement au Sénat! Je me dois de poser une dernière question, sur un sujet tout à fait différent mais qui concerne aussi le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

À ma connaissance, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, monsieur McKenna, est le seul Canadien (certainement le seul Néo-Brunswickois) à s'être réjoui, la semaine dernière de la décision américaine d'imposer une surtaxe sur les bois d'œuvre provenant du Nouveau-Brunswick et du Canada en général. Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat ou quelqu'un au sein du gouvernement a compris ce que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a voulu nous dire? Il dit que, peut-être à la longue, cela pourrait être bon.

Est-ce que le gouvernement fédéral a étudié cette déclaration du premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui a surpris et choqué les entrepreneurs et les ouvriers du secteur forestier au Nouveau-Brunswick?

Sénateur Murray, j'attends votre réponse.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement) au Sénat: Honorables sénateurs, je n'ai pas pris connaissance de la déclaration attribuée par le sénateur Simard au premier ministre McKenna.

Cependant, il me fera plaisir d'attirer l'attention de mon collègue, monsieur Wilson, à la question posée par le sénateur Simard. S'il y a des commentaires de la part de mon collègue,

[Le sénateur Simard.]

monsieur Wilson, il me fera plaisir de les transmettre au Sénat en temps et lieu.

Le sénateur Simard: Je vous remercie, sénateur Murray.

LA CONSTITUTION

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, les questions soulevées par le sénateur Simard, il me semble, obligent une question supplémentaire.

Le gouvernement a décidé la semaine dernière d'inclure aux négociations le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui représente environ 60 000 personnes, et celui du Yukon qui représente environ 30 000 personnes ainsi que quatre associations autochtones... Je dis, dès le début, que je suis tout à fait content que le gouvernement a décidé de les inclure. Ma question ne porte pas sur le fait qu'ils ont été inclus. Ma question porte plutôt sur ceux qui n'ont pas été inclus à ces négociations, ce million et demi environ de gens de langue française qui n'habitent pas au Québec.

Quelle part le gouvernement se proposait-il de réserver à ces groupes qui ont un intérêt très particulier dans la constitution et de la façon que leur protection va être assurée à l'avenir? Il faut être bien clair que ces groupements doivent dépendre du gouvernement fédéral pour leur protection.

Alors vont-ils être inclus eux aussi? Y a-t-il une façon que le gouvernement se propose de s'assurer que ces groupes auront voix, au chapitre comme les autres qui ont été inclus la semaine dernière?

● (1450)

[Traduction]

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, avant que le leader du gouvernement ne réponde à cette question, je dois informer les sénateurs qu'en vertu du paragraphe 23(7) du Règlement, qui limite la durée de la période des questions à 30 minutes, celle-ci est maintenant terminée. Cependant, je crois que le leader du gouvernement voudra peut-être répondre à la question, puisqu'elle a été posée.

[Français]

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Là encore, honorables sénateurs, je pourrai consulter mon collègue, le Président du Conseil privé et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Mais pour le moment, je ne veux pas laisser le sénateur Molgat sur sa faim, pour ainsi dire!

L'honorable sénateur ne contestera pas le fait que les minorités linguistiques ne sont pas sur le même pied que les gouvernements des territoires du nord canadien qui seront à la table en tant que gouvernements. Les représentants des autochtones seront à la table parce que l'on est en train de discuter de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Il faut aussi se rappeler, tout comme monsieur Bisson de la Fédération le reconnaissait hier, que la situation des francophones de l'extérieur du Québec est différente de celle des autochtones. De nombreux groupes ont fait connaître leur point de vue devant le comité Beaudoin-Dobbie et de plus, les communautés des langues officielles ont été représentées à toutes les conférences constitutionnelles. Monsieur Clark et le premier ministre s'engagent à poursuivre le processus de consultation amorcé avec la Fédération.